PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Attendu que :

- Il est bien établi que le risque, pour une femme, de subir de la violence augmente pour les femmes enceintes;
- La grossesse n'est pas un facteur d'alourdissement de la peine dont sont passibles toutes les infractions du *Code criminel* du Canada;
- Il serait approprié de combler ce vide juridique en faisant en sorte qu'il soit nécessaire de prendre en compte l'état de vulnérabilité d'une femme enceinte au moment de la détermination de la peine pour dénoncer ces agressions;
- La majorité des Canadiens appuient l'accès à l'avortement. Il est primordial de prévoir des peines adaptées aux personnes qui commettent des crimes violents à l'égard des femmes enceintes afin de protéger leur choix de porter leur enfant. La peine doit être proportionnelle au crime.

Nous soussignés, citoyens du Canada, prions la Chambre des communes de légiférer afin que la violence physique envers une femme enceinte ou le fait de faire mal à son enfant soient considérés, dans le *Code criminel*, comme des facteurs aggravants pour des raisons de détermination de la peine.

SIGNATURES (citoyens ou résidents canadiens seulement) (veuillez signer votre nom; n'écrivez pas en lettres moulées)	ADRESSE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Veuillez poster l'ORIGINAL à Cathay Wagantall, députée, bureau 746, édifice de la Confédération, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6